

## Conseil Municipal du 13 Septembre 2021 - 18 heures Compte-rendu

Convocation le : 07/09/2021

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14/06/2021
2. Lannion-Trégor Communauté - Présentation du rapport d'activité 2020
3. Lannion-Trégor Communauté - Avis sur le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour le mandat 2020-2026
4. Syndicat d'eau du Trégor - Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
5. Projet de lotissement communal - SPLA - Lancement d'une mission d'études préalables
6. Cabinet médical - Travaux de viabilisation de la parcelle par le SDE
7. Contentieux « Toilettes de Pors Hir » - Point sur la procédure et signature du protocole amiable
8. Finances - Budget Camping - Décision modificative n°1
9. Indemnités aux Élus - Modification de la délibération du 3 juillet 2020
10. Personnel - Recrutement des Agents non-titulaires
11. Personnel - Ajustement du tableau des effectifs
12. Personnel - Valorisation des heures travaillées les dimanches et jours fériés
13. Personnel - Participation à la garantie maintien de salaire
14. Reconnaissance de notre prix régional « Zéro phyto » à l'échelle nationale « label Terre Saine »
15. Questions diverses
  - Le prochain Conseil aura lieu le 11 octobre 2021

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVE	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Maryvonne LANOË	X	Donne pouvoir à A-F PIEDALLU à partir de 19H30	X
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Dominique LE ROUX		Absente	X
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND	X		
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT		Donne pouvoir à B DUVAL	X
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : **Jean-Pierre QUESNEL**

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Juin 2021**

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Juin 2021.

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **2. Lannion-Trégor Communauté - Présentation du rapport d'activité 2020**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le rapport d'activité 2020 de Lannion-Trégor Communauté leur a été transmis par mail, dès le mercredi 8 septembre dernier, afin de leur laisser le temps d'en prendre connaissance.

Un lien Internet joint au mail permettait également de consulter les Comptes Administratifs 2020 de Lannion-Trégor Communauté.

Pour rappel, il est également possible de consulter la version papier mise à disposition à l'accueil de la mairie.

Le rapport d'activité retrace les actions mises en œuvre tout au long de cette année 2020 par l'ensemble des directions de la collectivité.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le Président de l'Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'Etablissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement (Madame Le Maire pour Plougrescant) sont entendus. »

**PRÉSENTATION FAITE : UNANIMITÉ**

**G. PONGERARD expose qu'il serait judicieux de financer des postes au niveau du sport afin de pouvoir répondre à toutes les demandes.**

**M. LANOE indique qu'il serait intéressant d'avoir la comparaison avec les autres années.**

### **3. Lannion-Trégor Communauté - Avis sur le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour le mandat 2020-2026**

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, pour la durée restante du mandat (jusqu'en 2026), leur a été transmis par mail, dès le mercredi 8 septembre dernier, afin de leur laisser le temps d'en prendre connaissance.

Un lien Internet joint au mail permettait également de consulter l'ensemble des pièces du dossier transmis par Lannion-Trégor Communauté.

Pour rappel, il est également possible de consulter la version papier mise à disposition à l'accueil de la mairie.

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que ce Pacte a été voté en Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 juin 2021 avec :

- 54 voix pour,
- 1 voix contre,
- 23 abstentions.

Il revient désormais de soumettre ce Pacte à chaque Conseil Municipal des communes membres de LTC, pour avis, avant le 30 septembre 2021.

Ce Pacte expose les principes financiers et fiscaux pour le mandat et développe les outils qui sont choisis pour les mettre en œuvre sans pour autant définir le niveau exact de chacune des mesures possibles. Il reviendra au Conseil Communautaire de se positionner, au cours du mandat, sur chaque disposition, après un débat spécifique avec un éclairage précis de l'impact de chacune d'entre elles mais, en gardant à l'esprit l'équilibre d'ensemble établi par ce Pacte. Le Pacte est la garantie politique et technique de la viabilité financière du Projet de Territoire de l'Agglomération.

Pour mémoire, le Projet de Territoire a été voté en Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 juin 2021 à la majorité dont 3 abstentions.

**Plusieurs idées émergent :**

- **Développer le fait « faisons des économies, planifions sur du plus long terme, ... »**
- **Réfléchir à des projets moins coûteux**
- **Les petites communes semblent plus impactées proportionnellement**

**De beaux projets ont été réalisés sur notre Commune par LTC : Castel Meur, l'extension de la zone économique de Beg Vilin, le réaménagement du Gouffre, ...**

**La Commune est satisfaite des interventions de LTC pour nos travaux : Bureau d'études, SPLA, ...,**

**Par contre, toujours pas de bus, c'est-à-dire un vrai service de transport en commun, par exemple**

**CONSIDÉRANT que le scénario de faire des économies pour les années à venir n'a pas été étudié,**

**par exemple : mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissements moins ambitieux en termes de nombre de projets ou/et plus étalé dans le temps,**

**CONSIDÉRANT que le Pacte énonce la possibilité de mettre en place plusieurs mesures qui auront un impact financier pour les citoyens et les collectivités locales,**

**par exemple : la hausse de la Taxe Foncière, de la TEOM, ...**

**CONSIDÉRANT que le Pacte ne donne pas d'indication précise chiffrée concernant ces mesures à venir,**

**Il est proposé un vote à bulletin secret. Symboliquement ce choix est acté.**

**AVIS : 14 voix contre sur 14 votants (12 présents et 2 procurations) Maryvonne LANOE ayant quitté la salle du Conseil juste avant le vote.**

**4. Syndicat d'eau du Trégor - Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'Eau Potable.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il a été présenté aux délégués du Syndicat d'Eau lors de la réunion du comité syndical le 30 juin dernier.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est annexé à cette Note de synthèse.

**PRÉSENTATION FAITE : OK**

## **5. Projet de lotissement communal - SPLA - Lancement d'une mission d'études préalables**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la vente des derniers lots communaux, la Commune envisage la création d'un nouveau lotissement communal qui serait situé au niveau des terrains près des bâtiments des services techniques.

Dans ce cadre, une réunion a eu lieu le jeudi 2 septembre dernier en présence de la Société Publique Locale d'Aménagement de Lannion-Trégor Communauté, la SPLA Lannion-Trégor Aménagement, afin d'envisager un accompagnement technique pour le lancement du projet.

Un détail de la proposition de mission sera joint à cette Note de synthèse dès réception.

### ***VOTE : UNANIMITÉ***

***Il faudra trouver un nom pour ce futur lotissement.***

***Il y a un gros travail en cours pour l'adressage sur la Commune.***

## **6. Cabinet médical - Travaux de viabilisation de la parcelle par le SDE (téléphone et électricité)**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée à viabiliser la parcelle actuellement sous compromis d'achat pour la réalisation d'un cabinet médical, cadastrée AB 443.

Madame Le Maire propose de confier au Syndicat d'Énergie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique pour un montant estimatif de 4 200 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle « maîtrise d'ouvrage travaux infrastructures de communications électroniques » au Syndicat Départemental d'Énergie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, la participation financière s'élèverait à 2 851.85 €. Le montant définitif sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Cette participation sera inscrite en investissement du budget principal au compte 204158.

De même, Madame Le Maire propose de confier au Syndicat d'Énergie les travaux d'extension Basse Tension. Dans ce cadre, aucune participation financière n'est demandée à la Commune.

Il est donc proposé de signer la convention expliquant les travaux, annexée à cette Note de synthèse.

### ***VOTE : UNANIMITÉ***

***C'est l'ancien SIVAP qui va effectuer les travaux de réseaux eaux.***

***Pour information, le permis de construire vient d'être délivré. Après affichage de l'arrêté sur le terrain par le pétitionnaire, le délai de recours au tiers sera de 2 mois.***

## **7. Contentieux « Toilettes de Pors Hir » - point sur la procédure et signature du protocole amiable**

A/ Rappel du différend entre la Commune et les différentes entreprises :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Plougrescant a décidé en 2009 d'aménager les abords de la plage de Pors Hir. Cet aménagement incluait la construction de sanitaires publics.

Dans cette optique, la Commune a passé un marché de maîtrise d'œuvre en date du 10 juin 2009 avec la société ARTELIA.

Le lot comprenant les sanitaires a été attribué à la société SPERFEL par un marché en date du 8 août 2011.

La société SPARFEL a sous-traité les travaux à la société EIFFAGE par un acte en date du 7 novembre 2011.

Du fait de l'isolement du site et de l'absence de réseaux, les sanitaires ont nécessité l'installation d'une cuve enterrée de stockage des eaux usées.

Les travaux ont été définitivement réceptionnés en 2013.

Or, au cours de la saison estivale 2014, la Commune a constaté de fréquents débordements au niveau des sanitaires, nécessitant des opérations de pompage rapprochées. A la fin de la saison, la Commune a procédé à une vidange de la cuve, décelant à cette occasion des infiltrations d'eau.

Ce constat a entraîné la fermeture des toilettes au public et l'installation de WC mobiles pendant les saisons estivales suivantes.

Aucune solution amiable n'ayant pu être trouvée avec les différentes parties lors de ces différents constats, la Commune a saisi le Tribunal administratif de Rennes afin qu'une expertise soit ordonnée.

Cette demande a été satisfaite par ordonnance.

Le rapport de l'expert a été communiqué aux parties le 18 avril 2020 (annexé à cette Note de synthèse).

#### B/ Les engagements réciproques des parties :

Sur la base de ce rapport d'expertise, il a été souhaité de procéder à un accord amiable entre la Commune et les entreprises concernées.

Le projet de protocole qui en découle est annexé à cette Note de synthèse, sur les bases suivantes de versement des sommes par les entreprises :

ARTELIA (Allianz)	18 219.91 €
EIFFAGE (SMABTP)	11 386.74 €
SPARFEL	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 606.65 €</b>

Ce montant correspond quasiment aux montants estimés par l'expert :

Montant total estimé du préjudice	34 350.00 €
Frais d'expertise	11 198.96 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 548.96 €</b>

Madame Le Maire confirme que, si l'ensemble des parties signe ce protocole, la Commune s'engage à abandonner tout recours dans cette affaire, ce protocole d'accord ayant pour objet de mettre fin définitivement au litige. Il est entendu que les entreprises renonceront également à tout recours.

C/ Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser Madame Le Maire à signer le protocole d'accord et tout document afférent à ce dossier.

#### ***VOTE : UNANIMITÉ***

***La Commune relancera ensuite un marché de travaux pour réhabiliter ces toilettes.***

#### **8. Finances - Budget Camping - Décision modificative n°1**

Considérant les amortissements restant à pratiquer sur le budget 2021 (achat d'une imprimante),  
Madame Le Maire présente au vote la décision modificative n°1 au Budget Primitif afin de prévoir les crédits nécessaires aux écritures suivantes :

Sens	Section	Réel/Ordre	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	Fonctionnement	Ordre	023	023	- 99.50
Dépenses	Fonctionnement	Ordre	042	6811	+ 99.50
Recettes	Investissement	Ordre	021	021	- 99.50
Recettes	Investissement	Ordre	040	28183	+ 99.50
Total Dépenses					0.00
Total Recettes					0.00

**VOTE : UNANIMITÉ**

### 9. Indemnités aux Élus - Modification de la délibération du 3 juillet 2020

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 3 juillet 2020, les indemnités aux Élus ont été fixées comme suit :

Type de mandat	NOM Prénom	Articles du CGCT : L2123-23 L2123-24	Taux IB 1027 IM 830	Montant Indemnité mensuelle brute	Date d'effet
MAIRE	PIEDALLU Anne-Françoise	51.60 %	51.60 %	2 006.93 €	03/07/2020
1 <sup>er</sup> ADJOINT	RANNOU Gilbert	19.80 X 4 Adjoints =	17.84 %	693.87 €	03/07/2020
2 <sup>ème</sup> ADJOINT	HERVÉ Cécile		17.84 %	693.87 €	03/07/2020
3 <sup>ème</sup> ADJOINT	CLIQUET Grégoire		17.84 %	693.87 €	03/07/2020
4 <sup>ème</sup> ADJOINT	LANOË Maryvonne		17.84 %	693.87 €	03/07/2020
Conseiller Municipal délégué	PATEZOUR Roland	79.20 %	3.91 %	152.08 €	03/07/2020
Conseiller Municipal délégué	LE CALVEZ Véronique		3.91 %	152.08 €	03/07/2020
TOTAL mensuel				5 086.57 €	

Madame Le Maire propose que Gérard PONGERARD vienne en appui à Maryvonne LANOË, notamment au niveau de la banque alimentaire, en tant que nouveau Conseiller Municipal délégué, nommé par arrêté.

Dans ce cadre, et en accord avec les 2 Élus concernés, il est proposé de réviser l'indemnité de Maryvonne LANOË en faveur de celle de Gérard PONGERARD à hauteur de celle des autres Conseillers délégués, comme suit :

Type de mandat	NOM Prénom	Taux IB 1027 IM 830	Montant Indemnité mensuelle brute	Date d'effet
4 <sup>ème</sup> ADJOINT	LANOË Maryvonne	13.93 %	541.79 €	13/09/2021
Conseiller Municipal délégué	PONGERARD Gérard	3.91 %	152.08 €	13/09/2021
TOTAL mensuel			693.87 €	

Le total mensuel de l'enveloppe des indemnités des Élus reste inchangé.

**VOTE : MAJORITÉ, deux abstentions Gérard PONGERARD et Maryvonne LANOË**

## 10. Personnel - Recrutement des Agents non-titulaires

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les besoins de service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, il est proposé, sur conseil du Centre de Gestion, de confier à Madame Le Maire la délégation suivante :

- De recruter, en tant que de besoin, des Agents non-titulaires pour remplacer des Agents momentanément indisponibles.

Madame Le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De recruter en tant que de besoin, des Agents non-titulaires à titre occasionnel ou saisonnier.

Madame Le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

Dans ce cadre, Madame Le Maire sera autorisée à signer les contrats de travail correspondants et tout document relatif à ces recrutements.

Les décisions prises pourront, en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, être signées par les Adjointes dans l'ordre du tableau :

FONCTION	NOM	Prénom
1 <sup>er</sup> Adjoint	RANNOU	Gilbert
2 <sup>ème</sup> Adjoint	HERVÉ	Cécile
3 <sup>ème</sup> Adjoint	CLIQJET	Grégoire
4 <sup>ème</sup> Adjoint	LANOË	Maryvonne

**VOTE : UNANIMITÉ**

## 11. Personnel - Ajustement du tableau des effectifs

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de pérenniser le poste d'accueil au 15 octobre 2021 suite à la parution obligatoire de l'annonce sur le site du Centre de Gestion.

Dans ce cadre, il y a lieu d'ajuster le tableau des effectifs en ajoutant le type d'emploi pour le poste actuellement vacant d'Adjoint administratif.

Cadre d'emploi	Emploi	Grade	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>			
Attachés territoriaux	Secrétaire générale	Attaché	1 TC
	Responsable administrative	Attaché	1 TC
Rédacteurs territoriaux	Assistante administrative : RH / Finances	Rédacteur	1 TC
Adjointes administratifs	Assistante administrative : Aide sociale / Finances	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 TC

territoriaux	Agent polyvalent : Camping / ASVP / Accueil	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 TC
	Assistante administrative : Urbanisme / Etat-Civil / Accueil	Adjoint administratif	1 TC
	<b>Chargé/e d'accueil</b>	Adjoint administratif	1 TC
<b>Filière technique</b>			
Agents de maîtrise territoriaux	Agent en charge du restaurant scolaire et de la garderie	Agent de maîtrise principal	1 TC
	Agent d'entretien	Agent de maîtrise principal	1 TNC DHS : 17.50
	Agent en charge de la cuisine	Agent de maîtrise	1 TC
	Agent technique voirie	Agent de maîtrise	1 TC
	Agent d'entretien des locaux et aide maternelle	Agent de maîtrise	1 TC
	Assistante d'éducation	Agent de maîtrise	1 TNC DHS : 25.00
Adjoints techniques territoriaux	Référent voirie et espaces verts	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 TC
	Agent bâtiments communaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	1 TC
	Référent bâtiments communaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 TC
	Agent espaces verts	Adjoint technique	1 TC
	ASVP	Adjoint technique	1 TC

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **12. Personnel - Valorisation des heures travaillées les dimanches et jours fériés**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-643 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1992 fixant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

Considérant que les Agents du Camping municipal, de surveillance de la voie publique (ASVP) et des services techniques effectuent une partie de leur service les dimanches et parfois même les jours fériés,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à ces Agents, à compter du 13 septembre 2021, l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant de 0,74 euros.

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **13. Personnel - Participation à la garantie maintien de salaire**

Madame Le Maire propose de reporter cette décision au prochain Conseil afin d'échanger sur ce sujet au préalable en Commission du Personnel lors de sa séance prévue le lundi 27 septembre 2021 à 15H.

#### **14. Reconnaissance de notre prix régional « Zéro phyto » à l'échelle nationale « label Terre Saine »**

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Plougrescant a été primée en 2017 par la Région Bretagne dans le cadre de la démarche régionale zéro phyto. C'est une démarche exemplaire pour la préservation de la santé, la qualité de l'eau et la biodiversité de notre territoire. Nous faisons partie des 462 communes et 19 EPCI bretons à avoir atteint cette capacité à entretenir nos espaces sans produits phytosanitaires.

Le ministère de la Transition Écologique porte au niveau national une démarche très proche appelée « Terre Saine ».

Dans ce cadre, il est proposé de candidater au niveau national avec un mode d'emploi simplifié, négocié par le Conseil régional de Bretagne, et qui fera le lien avec l'échelon national. La date limite des réponses est le 24 septembre 2021.

**VOTE : UNANIMITÉ**

#### **15. Questions diverses**

- Le prochain Conseil aura lieu le lundi 11 octobre 2021
- Rappel sur l'exonération durant 2 ans de la Taxe Foncière pour les nouvelles constructions
- Choucas
- Reportage M6 au camping municipal le week-end du 17 septembre 2021

**La séance est levée à 21H.**